Procès-verbal

Bureau syndical du 22 juillet 2026 – La Coquille

Étaient présents :

Collège régional : 2 présentes

Edwige GAGNEUR, Colette LANGLADE

Collège départemental : 1 présente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES,

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes :

Communes : 12 présents
Vincent L'HERMITTE — Busserolles, Emmanuel DEXET — Bussière-Galant, Bernard JARRY — Chalais, Thibaut de SAINT-FLORENT — Chéronnac, Sylvie AUZEMERY — Cussac, Henri SEEGERS — Mialet, Jocelyne MAILLARD — Saint-Barthélemy-de-Bussière, Chouchane MONZON — Saint-Cyr, Jean-Pierre PATAUD — Saint-Laurent-sur-Gorre, Marc PASSIÉ — Saint-Paul-la-Roche, Solange COTTA — Saint-Priest-les-Fougères, Anne REUTIN — Videix

Communautés de communes : 4 présents
Louis BRUNET — Communauté de communes Ouest Limousin, Éric FAURE — Communauté de communes Pays de Nexon–Monts de Châlus, Fabien HABRIAS — Communauté de communes Porte Océane du Limousin, Bernard BAZINET — Communauté de communes du Périgord Nontronnais

Délégués GEMAPI : 2 présents
Pascal MECHINEAU, Michelle CANTET-DESEMERY - Communauté de communes du Périgord Nontronnais

Ville-porte : 1 présent
Lucien COINDEAU — Saint-Junien

Excusés et absents :

Collège régional : Florence JOUBERT ; François VINCENT
Collège départemental : Pascal BOURDEAU
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Diane de CASSON — Maisonnais-sur-Tardoire ; Anne-Marie de MONTCALM — Communauté de communes Ouest Limousin ; Jacques BARRY — Communauté de communes Pays de Nexon–Monts de Châlus ; Fabrice KINTING — Communauté de communes Périgord-Limousin — pouvoir à Colette Langlade ; Bertrand VILLEVEYROUX — Communauté de communes Dronne et Belle — pouvoir à Pascal Méchineau ; Éric FORGENEUF — Communauté de communes du Périgord Nontronnais — pouvoir à Bernard Bazinet ; Francine BERNARD — Communauté de communes du Périgord Nontronnais — pouvoir à Colette Langlade ; Pierre MILLET-LACOMBE — Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix ; Jean LE GOFF — Ville-porte de Nexon — pouvoir à Pascal Méchineau.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Collège départemental :
Pascal BOURDEAU à Marc PASSIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes :
Fabrice KINTING à Colette Langlade ; Francine BERNARD à Colette Langlade ; Éric FORGENEUF à Bernard Bazinet ; Bertrand VILLEVEYGOUX à Pascal Mechineau ; Jean LE GOFF à Pascal Mechineau

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	**4**	2	2	27,72	55,44	**110,14**
Collège des Départements	**2**	1	2	15,35	30,70	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	**29**	19	24	1,00	24	
TOTAL	**35**	**22**	**28**			

Les membres présents ou représentés totalisant 110,14 voix sur 170,58, soit plus de la moitié des voix du Bureau syndical, le quorum est atteint. Le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Colette LANGLADE accueille les participants.
Ouverture de séance à 18h10.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Emmanuel DEXET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau syndical précédent, en date du 2 juillet 2025, est adopté à l'unanimité.

1/ <u>Élection des vice-présidents du Syndicat mixte, organisation des commissions thématiques</u> -
<u>Délibération n° 44-2026-01</u>
Rapporteur : la Présidente, Colette LANGLADE

L'article 1.2.2.4.1 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin dispose que :

Le Bureau exécutif est composé de membres issus du Bureau syndical :

- le Président du Syndicat mixte et le Premier Vice-président du Syndicat mixte ;
- huit Vice-présidents maximum, dont le Président de la commission GEMAPI.

Hormis le Président de la commission GEMAPI, qui est de droit Vice-président, et le Premier Vice-président, qui est élu dans les mêmes conditions que le Président, les autres Vice-présidents représentant l'ensemble des collèges sont élus par le Bureau syndical au scrutin uninominal à deux tours. Chaque Vice-président préside une commission thématique.

Le Bureau exécutif a pour fonction d'accompagner et de conseiller la présidence pour toutes questions relatives à la gouvernance du Parc. Le nombre de vice-présidents est fixé à sept et il est procédé à leur élection ainsi qu'à l'organisation de leurs délégations.

La Présidente propose de désigner :

- Edwige GAGNEUR, Vice-présidente ayant délégation de la commission Biodiversité et Paysages ;
- Pascal BOURDEAU, Vice-président ayant délégation de la commission Forêt ;
- Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Vice-présidente ayant délégation pour le Bien accueillir, bien se nourrir ici ;
- Lucien COINDEAU, Vice-président ayant délégation au Changement de pratiques et liens sociaux ;
- Jean LE GOFF, Vice-président ayant délégation de l'Adaptations au changement climatique ;
- Pascal MECHINEAU, président de la commission Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Conformément à la délibération n° 29_2026 du 25 juin 2026, ils percevront une indemnité de fonction brute mensuelle de vice-président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin fixée à 7,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La Présidente propose d'autre part de désigner un adjoint qui pourra seconder le président de commission. Ce président adjoint de commission intégrera le Bureau exécutif élargi amené à se réunir avant chaque Comité syndical pour préparer les projets de délibérations.

Il est proposé que les frais de déplacement engagés par les délégués du Parc dans le cadre des missions, sous réserve de la délivrance préalable d'un ordre de mission signé par la Présidente, pourront être remboursés conformément à la réglementation applicable et aux règles adoptées par le Syndicat mixte.

À l'unanimité, le Bureau syndical fixe à 7 le nombre total de Vice-présidents du Syndicat mixte, prend acte de l'élection de Mme Colette LANGLADE en qualité de Présidente et de M. Emmanuel DEXET en qualité de Premier Vice-président, prend acte de la qualité de Vice-président de droit de M. Pascal MECHINEAU, Président de la commission Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, élit les 5 Vice-présidents restant à désigner suivants :

- Mme Edwige GAGNEUR, Vice-présidente ayant délégation de la commission Biodiversité et Paysages ;
- M. Pascal BOURDEAU, Vice-président ayant délégation de la commission Forêt ;
- Mme Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES, Vice-présidente ayant délégation pour le Bien accueillir, bien se nourrir ici ;

- M. Lucien COINDEAU, Vice-président ayant délégation au Changement de pratiques et liens sociaux;
- M. Jean LE GOFF, Vice-président ayant délégation de l'Adaptations au changement climatique ;

Le principe de la désignation d'un adjoint au président de chaque commission, chargé de seconder son président, sans que cette fonction confère la qualité de Vice-président du Syndicat mixte ni n'ouvre droit au versement d'une indemnité et autorise la Présidente est approuvé.

Le bureau prend acte que Michelle CANTET DESEMEY a été désigné comme adjointe au président de la commission GEMAPI lors de la première réunion de cette commission relevant de la compétence à la carte GEMAPI du syndicat.

Les adjoints désignés en séance sont :

- Commission Biodiversité et Paysages : Jean-Christophe Carpe (délégué GEMAPI CC Pays de Nexon, Monts de Châlus)
- Commission Forêt : Marc Passié (délégué Jumilhac-le-Grand)
- Commission Bien accueillir, bien se nourrir ici : Henri Seegers (délégué Miallet)
- Commission Changement de pratiques et liens sociaux : Bernard Jarry (délégué Chalais)
- Commission Adaptations au changement climatique : Solange Cotta (déléguée St-Priest-les-Fougères)
- Commission gestion de l'eau sur l'ensemble du Parc hors compétence à la Carte : Thibaut de SAINT-FLORENT (délégué Maisonnais-sur-Tardoire)

Il est rappelé qu'un délégué peut participer à plusieurs commissions et que celles-ci doivent fonctionner également de manière transversale notamment parce que les enjeux de biodiversité et d'adaptation au changement climatique concernent l'ensemble des politiques du Parc. Les agents du Parc interviendront dans les différentes commissions en fonction de leurs domaines de compétence. Une information sera adressée à l'ensemble des délégués afin de leur permettre de s'inscrire dans les commissions de leur choix.

Chaque commission pourra également proposer la désignation de délégués thématiques, choisis parmi les membres du comité syndical, pour assurer notamment le suivi de certains projets, participer aux réunions ou représenter ponctuellement la présidente.

2/ Désignation des représentants du Parc naturel régional Périgord-Limousin auprès des instances et organismes extérieurs - Délibération n° 45-2026-01

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin participe aux travaux de différents organismes, instances de gouvernance, comités, commissions et structures partenaires auprès desquels le Syndicat mixte est appelé à être représenté. À la suite du renouvellement des instances du Syndicat mixte intervenu en 2026, il convient d'actualiser les désignations des représentants du Parc auprès de ces organismes.

Le tableau ci-dessous recense les différentes instances concernées ainsi que, pour chacune d'elles, le ou les représentants à désigner. Ces représentants peuvent être des élus ou des agents du Syndicat mixte, selon la nature de l'instance, les missions exercées et les règles propres à chaque organisme.

Les représentants désignés, élus ou agents, ont pour mission de participer aux travaux des organismes concernés, d'y porter les positions et orientations du Parc, de défendre les intérêts du Syndicat mixte et de rendre compte des principales décisions, orientations et informations recueillies.

Ils pourront solliciter auprès des services du Parc les éléments techniques, notes, données chiffrées ou argumentaires nécessaires à l'exercice de leur mandat.

À l'unanimité, le Bureau syndical approuve la liste des instances et organismes extérieurs auprès desquels le Parc naturel régional Périgord-Limousin doit être représenté, désigne, conformément au tableau ci-dessus, les représentants titulaires et les représentants suppléants du Syndicat mixte, charge les représentants désignés de participer aux travaux des instances concernées et d'y représenter les intérêts et les orientations du Syndicat mixte et autorise la Présidente à notifier ces désignations aux organismes concernés et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Structure	Représentant titulaire	Représentant suppléant/délégué/ ou technicien
Agence régionale biodiversité Nouvelle-Aquitaine	Edwige GAGNEUR	Anne RETIN Marc PASSIE
CLE Charente	Thibaut de SAINT-FLORENT	
CLE Vienne	Pascal MECHINEAU	
CLE Dronne	Pascal MECHINEAU	
Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques 24	EPIDOR	Fabrice CHATEAU
Commission chasse et faune sauvage 24	Cédric DEVILLEGER	
Comité National d'Action Sociale	Emmanuel DEXET	Delphine COUDERT
Association Inter-Parcs du Massif central	Jean LE GOFF Solange COTTA	Edwige GAGNEUR
Comité technique départemental de la SAFER 24	Pascal MECHINEAU	1 suppléant élu
Commission de suivi de la SAS Action environnement services	Marc PASSIE	
Comité de programmation Leader Châtaigneraie Limousine	Jean LE GOFF	1 suppléant élu
AG Châtaigneraie Limousine	Éric FAURE	
Fédération nationale des collectivités forestières	Louis BRUNET	
Réseau pour la transition énergétique	Jean LE GOFF	
Pôle Expérimental des Métiers d'Art de Nontron	Bernard JARRY	Stéphanie POUPLIER
Comité départemental du Tourisme de la Dordogne	Vincent L'HERMITTE	
Comité régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine	Vincent L'HERMITTE	
AG et au CA du Pays Périgord Vert	Pascal MECHINEAU	Bernard BAZINET
CIRENA	Fabien HABRIAS	Chargé.e de mission TE
P.E.F.C Nouvelle-Aquitaine	Sylvie AUZEMERY	Maud DEKEYSER
AG de la Fédération des PNR de France	Présidente - Directeur et Emmanuel DEXET	
Commission départ. des orientations agricoles 24	Colette LANGLADE	Henri SEEGERS Michelle CANTET-DESEMERY
GRAINE Nouvelle-Aquitaine	Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES	Adeline CHOZARD
GAL Périgord vert	Pascal MECHINEAU	Henri SEEGERS

Les délibérations adoptées seront transmises au contrôle de légalité. Une fois celles-ci exécutoires, l'organisation des commissions et les différentes désignations pourront être communiquées aux membres du comité syndical et aux organismes concernés. Les délégués seront parallèlement invités à s'inscrire dans les commissions auxquelles ils souhaitent participer.

Colette LANGLADE remercie l'Assemblée pour son attention et félicite les vice-présidents élus.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le …….. La Présidente,
Colette LANGLADE